



1^{er} comité de pilotage

6 octobre 2021

Fresnay-sur-Sarthe

Compte-rendu de réunion

Version	Rédacteur	Vérificateur	Date d'envoi	Commentaires
V 1.0	Eric LE BORGNE	Pascal DELPIERRE – Maud COURCELAUD – Adrien LAUNAY	20/10/2021	Version initiale

Personnes présentes :

BADIN Eric	4CPS
CÔME Dominique	Commune de La Guierche
COURCELAUD Maud	Agence de l'Eau Loire Bretagne
DELPierre Pascal	Président de la CLE et vice président du SbS
DUBOIS Romain	Comm. Urbaine Alençon
FIEVRE Julie	Agrocampus La Germinière
JUILLET Joël	Commune d'Aigné
KERCKHOF Nicolas	4CPS
KERELLO Annick	Agrocampus La Germinière
KERELLO Annick	Commune de Saint Saturnin
LAUNAY Adrien	Région Pays de la Loire
LE BORGNE Eric	SbS- Sage Sarthe amont
MOINEAU Marion	Chambre régionale Agriculture Pays de la Loire
OLLER Jérémie	Comm. Urbaine Alençon
PROUST Anne	Chambre régionale Agriculture Pays de la Loire
ROBILLARD Nadia	Agrocampus La Germinière
THOMAS Hélène	Le Mans Métropole

Personnes excusées :

Line TROUILLARD : DDT 72, Karine RAVAUX : C Dep 53 et Jean-Michel LEVASSEUR : C Dep 72

Après un tour de table proposé par M. DELPIERRE, Maud COURCELAUD et Adrien LAUNAY ont présenté l'outil Contrat Territorial Eau (CTeau).

La spécificité du contrat Sarthe médiane réside sur un volet important dédié aux études. Ce point s'explique par une gouvernance gemapi encore embryonnaire sur une partie importante du bassin versant (hors orne saosnoise).

L'agence de l'eau et la Région Pays de la Loire indiquent que les maîtres d'ouvrages devront fournir avant la fin de l'année une délibération actant la volonté du maître d'ouvrage de vouloir lancer son action, son montant prévisionnel et identifiant l' élu habilité à suivre et/ou signer le contrat ainsi que le cas échéant, l'agent en charge du dossier.

Il est noté également que l'enveloppe dédiée à l'action (part d'autofinancement) devra être votée au budget, même si ces pièces ne seront pas à fournir aux financeurs.

Concernant le calendrier, l'objectif sera de disposer d'actions définitives et validées pour la mi-décembre. Côté région, le contrat devra être délibéré par la commission permanente (CP). Les dates de CP ne sont pas encore définies pour l'année 2022, mais il est envisagé une CP pour février-mars 2022. La région procédera auparavant à une rencontre avec le Syndicat du bassin de la Sarthe, quelques institutionnels et plusieurs maîtres d'ouvrages.

M. BADIN demande s'il est possible de lancer une action du Cteau avant que le contrat ne soit validé par les financeurs.

Concernant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une action ne peut être lancée que suite à sa validation par le conseil d'administration. Pour exemple, la notification d'une étude au bureau d'étude ne peut être antérieure à la date du conseil d'administration.

Concernant la Région Pays de la Loire, seule la date de dépôt du dossier complet à la Région doit être antérieure à la première facture. Dans le cas où l'action serait à lancer très rapidement, des modalités existent pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrages.

Il est également fait état d'une modification de maîtrise d'ouvrage en cours de contrat, ce qui sera sans doute le cas pour des actions gemapi portées par le futur syndicat mixte de la sarthe amont. Hormis une actualisation à réaliser auprès des financeurs, ce point ne posera aucun problème.

La commune d'Aigné souhaite savoir si les taux de financement seront assurés.

Lorsque ces derniers sont validés en commission permanente de la Région et en conseil d'administration de l'Agence de l'Eau, des arrêtés d'attribution sont envoyés au maître d'ouvrage. Seul ensuite un non-respect des actions à mener par le maître d'ouvrage pourrait remettre en cause les aides financières.

Il est indiqué que l'ensemble des financements seront considérés en TTC, et passeront éventuellement en HT sur demande des maîtres d'ouvrages.

PRÉSENTATION DES ACTIONS :

ANTONNIERE :

Le Mans Métropole a réalisé dernièrement un diagnostic du cours d'eau de l'Antonnière, dont les rapports et conclusions seront transmis au futur syndicat (Syndicat Mixte Sarthe Amont – SMSA) lorsque ce dernier aura récupéré la compétence GEMAPI.

Les actions envisagées sont à la fois hydrauliques (rehabilitation de zones expansion des crues, suppression de drainage....) et écologiques (enjeux continuité, berges...).

CHAUMARD :

Il existe également sur ce cours d'eau un enjeu inondation (préservation des biens et personnes) et écologique où quelques actions pourraient permettre une amélioration notable de la qualité des milieux. Une étude d'exécution va être lancée début 2022 par le Mans Métropole.

En parallèle, il est à noter que le Mans Métropole met en place tout un programme d'action pour faire cesser tous les rejets d'eaux résiduaires vers ces cours d'eau.

Les montants indiqués dans le diaporama projeté pour le Chaumard ne correspondaient pas aux dernières informations transmises par le Mans Métropole. Les tableaux ont été actualisés.

Hormis l'étude d'exécution sur le Chaumard, il est attendu par le Mans Métropole que le futur syndicat mixte du bassin de la Sarthe amont devienne le maître d'ouvrage des travaux à réaliser sur l'Antonnière et la Chaumard.

Agence de l'Eau et Région estiment que ces prévisions de travaux (Antonnière et Chaumard) sont en phase avec les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux.

SARTHE AMONT :

Un comité de pilotage va être proposé pour définir un calendrier d'action, qui sera essentiellement basée sur des études à mener. En parallèle, Des actions sur l'Antonnière et le Chaumard pourraient ainsi être envisagées. Pour le moment, le tableau de financement n'est donc basé que sur les capacités éventuelles du Syndicat.

Agence et Région actent l'intérêt de lancer plusieurs études sur ce territoire pour permettre la mise en œuvre de travaux dans le prochain contrat.

ORNE SAOSNOISE :

Les techniciens informent le copil que les montants présentés sont ceux du bureau d'étude lors du bilan du contrat, et sont donc ainsi surestimés par rapport aux choix qui seront réalisés par les élus. Un tableau de financement pourra être mis à disposition fin octobre, suite au comité syndical.

La région souhaiterait voir dissocier l'action agricole sur la Gandelée des actions purement milieux aquatiques, en créant une fiche action spécifique.

Hormis l'actualisation nécessaire des coûts, Agence et Région actent l'intérêt de continuer à travailler sur les actions milieux aquatiques du bassin versant de l'Orne Saosnoise.

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON :

Ce territoire est sur deux contrat territoriaux : Sarthe amont et Sarthe médiane.

La Sarthe étant très fractionnée sur ce territoire, les actions milieux aquatiques auront principalement lieu sur les affluents.

Il est également à noter pour cette action que le tableau de financement sera prochainement révisé, suite aux retours de la déclaration d'intérêt Général (DIG).

La Région rappelle qu'elle ne peut agir en dehors de son périmètre et qu'il est ainsi important que la CU d'Alençon distingue bien les travaux à mener dans chacune des Régions. Une attention particulière doit également être apportée aux travaux d'abreuvoirs et clôtures, qui ne sont pas éligibles dans les aides régionales. Néanmoins, la CU d'Alençon indique qu'il s'agit de travaux d'accompagnement à des rehabilitations morphologiques. Il est alors nécessaire de bien identifier ces travaux comme des travaux d'accompagnement pour qu'ils puissent éventuellement être éligibles.

SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE (Sbs) :

M. DELPIERRE présente l'action, dont le prestataire serait le CAUE de la Sarthe. Il s'agirait de sensibiliser les collectivités à l'intérêt d'économiser l'eau pour l'arrosage des espaces verts.

Ne pouvant hiérarchiser cet usage par rapport aux autres prélèvements, il ne s'agit pas d'une action prioritaire pour l'Agence de l'eau.

La Région est quant à elle sensible à l'aspect d'exemplarité de cette démarche et propose de financer majoritairement l'action (50 %), qui pourrait ensuite bénéficier d'une aide plus faible de l'Agence de l'eau.

COMMUNE DE LA GUIERCHE :

Souhait de réaliser un merlon de 30 cm et une plantation d'essences locales pour y retenir les eaux de ruissellement = lutte contre l'érosion des sols, sur du foncier communal.

L'Agence de l'Eau accorde que le montant des travaux est plus que modeste, qui limite l'intérêt de s'engager dans le programme liger bocage, tout en sachant que le volet érosion des sols est prépondérant, ce qui légitime sa place au sein du CTeau.

Concernant la Région, il est normalement prévu de rediriger les actions plantations vers le dispositif liger bocage. Adrien LAUNAY va interroger ses collègues et élus pour voir s'il serait possible d'intégrer cette action dans le CTeau, vu les faibles montants prévisionnels.

4CPS :

Une problématique inondation sur la commune de Mézières sous Lavardin, dont la Communauté de communes souhaite lancer une étude à l'échelle du sous bassin versant pour en comprendre tous les enjeux et identifier des actions à mener concourant à la fois sur la GEMA et la PI.

Sous condition que l'étude soit dans l'esprit GEMA au service de la PI, AELB et Région seraient prêts à soutenir cette action.

COMMUNE DE SAINT SATURNIN :

La commune dispose d'une portion de rive d'un plan d'eau, très apprécié des promeneurs, joggeurs et résident du centre de réadaptation de l'arche, mais dont le fond est couvert d'une espèce de myriophylle très invasive et pas encore identifiée ailleurs sur la région Pays de la Loire. Ainsi, la commune souhaite disposer de scénarios d'aménagement pour s'assurer de sa non dissémination voir son éradication, tout en prenant en compte les différents enjeux (fonciers, sociaux, environnementaux, financiers...).

Étant donné les enjeux pour l'aval du bassin et l'ensemble de la région Pays de la Loire, les financeurs seraient prêts à soutenir cette action. Néanmoins, la Région souhaite être impliquée dans la démarche de suivi.

COMMUNE D'AIGNE :

La commune souhaite mandater le CPIE pour que soit réalisé un diagnostic environnemental, qui permettra selon les résultats de proposer des actions de restauration et de construire un projet de sensibilisation auprès des habitants.

L'Agence de l'Eau apprécie de voir divers acteurs du bassin versant se mobiliser dans ce contrat.

La région Pays de la Loire souhaite voir se développer des actions de sensibilisation sur les zones humides. Cependant, elle demande à la collectivité de s'assurer que le diagnostic et la partie sensibilisation ne soit pas portée que sur la biodiversité, afin d'amener les élus et le grand public à réfléchir sur les enjeux qualitatifs et quantitatifs des zones humides.

CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Visé à accompagner les agriculteurs sur la réduction d'intrants via des animations de groupe sur des secteurs où les enjeux nitrates et pesticides sont prégnants.

L'Agence de l'eau estime qu'il s'agit d'une bonne démarche pour ces secteurs.

L'aide financière auprès de la Région étant faible (maxi 2 000 €), il est demandé de retirer le financement Région.

AGROCAMPUS LA GERMINIERE :

Le lycée agricole souhaite sensibiliser ses élèves dans la préservation de la ressource en eau, en allant au-delà des référentiels pédagogiques. Dans ce cadre, le projet consiste à sensibiliser l'ensemble des élèves du lycée aux enjeux de l'eau, via des visites et des interventions d'experts locaux. De même, il est prévu de réaliser des chantiers écoles sur l'exploitation.

L'agence de l'Eau est prête à soutenir ce projet, qui pourra s'échelonner par année ou sur une période de 3 ans. La Région Pays de la Loire s'occupe de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des établissements d'enseignement agricole. De même, elle propose des financements pour des projets pédagogiques. De ce fait, il est proposé à l'établissement de se rencontrer avec la Région afin d'identifier les pistes potentielles de financement pour ce projet (Cteau ou autre outil).

VIV'AGRI 72 :

L'association propose de renouveler les actions proposées dans le cadre du précédent CRBV, afin de relancer la dynamique du groupe dédiée à l'érosion des sols

Région Pays de la Loire et Agence de l'Eau sont favorables à ce projet d'animation. Il est à noter que l'animation est réalisée par la Chambre régionale d'agriculture, ce qui permet à l'association de bénéficier de financements de la Région.

PLANNING – CALENDRIER :

Selon les disponibilités des élus régionaux, une rencontre avec le SBS, les EPCI concernés et quelques maîtres d'ouvrages locaux pourrait avoir lieu au courant du mois de décembre. Cet échange remplace les auditions auparavant réalisées par les structures chef de file des Contrats Régionaux Bassin Versant (CRBV).

M. DELPIERRE clôt la réunion à 16h45.